

DEMANDE DE DÉROGATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT D'UN ARBRE REMARQUABLE INSCRIT À L'INVENTAIRE CANTONAL

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demander: Abattage Élagage Recépage sélectif

Demander de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
- entrave avérée à l'exploitation agricole;
- impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 14 mars 2025 au 14 avril 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Commune de Grandson
 Adresse: Rue Haute
 Parcelle n°: DP 170
 Essence: Tilleul
 Diamètre à 1 m du sol: 65
 Motif de la requête: Arbre dépérissant depuis les travaux de la rue Haute, sera remplacé en 2025
 Date: 31.01.2025 Signature: 

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: Tilleul (tilia cordata) au même endroit
 Compensation validée par le service oui non
 Autre proposition: _____

PRÉAVIS: de la DGE-BIODIV

DU SERVICE

Soins prodigués depuis plusieurs années pour tenter de le sauver. Le rapport d'expertise atteste du mauvais état sanitaire (couronne fragmentée, taux de mortalité élevée, unités de croissances inexistantes, etc)

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

DEMANDE

Abattage Elagage hors entretien courant

OBJET CONCERNÉ

Parcelle : DP 170
 Essence : Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata*
 Circonférence à 1.30 m de hauteur : 204 cm
 Coordonnées : 2539267 / 1184421
 Identifiant arbre : ID 76

MOTIFS

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés Entrave avérée à l'exploitation agricole

- Ombrage excessif (art. 81 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec enquête publique), n° CAMAC : (la demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire)

DESCRIPTION DES MOTIFS DE LA DEMANDE

Etat physiologique et mécanique mauvais, l'arbre est dépérissant et devient dangereux

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC ET DANS LA FEUILLE DES AVIS OFFICIELS

Du 14 mars 2025 au 14 avril 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser au greffe de la Commune de Grandson (Rue Basse 57, 1422 Grandson - travaux@grandson.ch) ou adressées par pli recommandé directement à la Division Biodiversité et paysage (Av. de Valmont 30 b - 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Désignation exacte des plantations compensatoires				
N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
1	1	Tilleul à petites feuilles <i>Tilia cordata</i>	25/30 min.	-

Responsable de l'entretien : Commune de Grandson

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE (art. 19 al. 3 RLPrPNP)

- Photographies des lieux
- Plan de situation avec emplacement, essence concernée, hauteur, âge approximatif ;
- Plan des plantations compensatoires avec essence et hauteur de l'arbre de remplacement
- Rapport d'expertise

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Le Secrétaire

Propriétaire Prénom/Nom : Commune de Grandson
 Adresse : Rue Basse 57, 1422 Grandson

Date : 11.03.2025 Signature : _____

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation cantonale

